

Le Petit Massois

N° 64

Lettre d'information municipale
www.commune-lemas.fr



VOTE DES BUDGETS PREVISIONNELS 2014 : pas d'augmentation des taxes locales depuis 7 ans !

Le conseil municipal a validé le 12 avril les trois budgets prévisionnels qui vont permettre de développer une série de projets en 2014. Les documents comptables ont été présentés par le maire, discutés et votés à l'unanimité. Voici les principaux éléments à retenir :

Budget principal :

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de **376.442,74 €** (dont un excédent de 168.860,74 € provenant de l'exercice 2013). Pour information, cette section s'équilibrait au BP2013 à 328.103,84 €. Les charges à caractère général qui concernent le fonctionnement quotidien de la collectivité représente 39,20% du budget (énergie, fournitures, entretien de bâtiments et forêts, assurances, communication, taxes et impôts...). Elles sont en légère augmentation de 0,74% après avoir connu une baisse de 10% par rapport au budget 2012. Les frais de personnels représentent 13,54% (contre 8,79% en 2013) en raison du recrutement de deux agents de mairie (sachant que plus de 70% des salaires est pris en charge par l'Etat dans le cadre des emplois aidés). Nous prévoyons également de mobiliser 20,15% de ce budget pour un transfert vers l'investissement (cette somme est régulièrement prévue mais pas forcément utilisée ce qui nous permet de maintenir un report significatif du résultat de fonctionnement). Les autres dépenses concernent diverses indemnités et contributions à des organismes notamment intercommunaux (et le maintien en 2014 d'une provision de 20.000 € pour des créances qui risquent de ne pas être recouvrées).

En recettes, dans la mesure où le taux des taxes reste identique depuis maintenant 7 ans, le revenu attendu est quasi similaire à celui de 2013 et représente 19,18% des nouvelles recettes. Les produits des services

associés à ceux des locations (20.500 €) sont calculés avec beaucoup de prudence mais nous espérons bien entendre des recettes supérieures. Les dotations de l'Etat annoncées passeraient de 100.912 € en 2013 à 114.814 € en 2014 (ces estimations sont annoncées par les services de l'Etat et représentent 30,5% des recettes attendues à notre budget principal. Elles prévoient la participation sur les salaires aidés. Sans cette participation, la dotation serait globalement en baisse).

En section d'investissement, nous avons 16 opérations en 2011, 9 en 2012, 11 en 2013 et 17 en 2014 : dont 6 seulement qui sont nouvelles (la voirie communale 2014, le FSL 2014, l'espace ludosportif, le muret village, l'installation de gouttières, le projet « escalade »). Plusieurs opérations ne sont plus à réaliser mais des recettes sont encore à percevoir : la halle couverte (44.820 €), la maison Ruf (37.850 €), la rénovation des gîtes (15.000 €), le gîte Garnier (10.420 €), la restauration des cloches (20.296 €), Le Mas mon patrimoine (17.600 €), l'aménagement du cimetière (2.794 €) et la voirie communale 2012 (70.000€). Les six nouvelles opérations représentent un investissement de 169.100 €. Il convient d'ajouter que dans les dépenses 2014 il faut prévoir le remboursement d'un emprunt de 132.000 € (avance de trésorerie sur subventions). Avec les « opérations d'ordre » (écritures comptables qui ne correspondent pas à des dépenses réelles), le budget de la section investissement s'élève à **443.883,42 €**.

Les recettes prévues proviennent de l'Etat (22.422 €), de la Région (30.000 €), du département (49.000 €), de l'Europe (8.800 €), du retour de la TVA (25.000 €), des restes à réaliser 2013 (218.780 €) et du virement de la section fonctionnement (75.884,91 €).

Edito

Chaque année au mois d'avril vos élus établissent la programmation budgétaire pour l'année en cours avec une constante depuis maintenant 7 ans : ne pas augmenter les impôts locaux tout en développant des projets structurants pour la commune. Cela est possible grâce à la gestion rigoureuse des fonds publics et la recherche de subventions tous azimuts. Le budget 2014 n'échappe pas à cette règle. En revanche les dotations de l'Etat sont en baisse et cela ne sera pas sans poser des problèmes à l'avenir. A suivre...

Budget eau et assainissement :

Le budget primitif de l'année 2014 s'inscrit dans le prolongement du budget 2013 avec notamment la principale dépense qui consiste à rembourser les emprunts contractés pour le projet dont nous devrions prochainement accuser réception des travaux et ainsi pouvoir solder les factures et obtenir le paiement des subventions. Ce retard nous contraint à demander au Crédit agricole une prolongation d'un an du prêt (ce que la banque a accepté en maintenant le taux initial).

La section d'exploitation est équilibrée à **65.800,31 €**. Les principales dépenses concernent l'entretien des unités de distribution (29,13%), les assurances, taxes et redevances (20,3%), les charges financières liées à l'emprunt réalisé pour financer la part communale de l'opération en investissement (23,55%), l'amortissement (26%) et diverses dépenses dont les imprévus (1,02%). Les recettes attendues concernent la redevance de l'eau et l'assainissement (40,58%), les amortissements de subventions (19,86%) auxquelles on ajoute le report 2013 (19,66%) et la subvention exceptionnelle du budget principal 2014 (19,9%). La section d'investissement comprend une opération unique au budget 2014. Cette opération était déjà inscrite au budget 2013 et concerne les travaux d'AEP. Les factures attendues des entreprises à régler s'élèvent à 74.199,21€.

(Suite page 4)



Compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2014

Les séances du conseil municipal sont publiques. A l'issue de chaque Conseil, un moment est réservé pour débattre avec le public. Venez nombreux !

Le conseil municipal du Mas s'est réuni le samedi 12 avril 2014 à 15h en présence de tous les conseillers en exercice. Ils avaient été convoqués par écrit le 01/04/2014. Après émargement, un scrutin a eu lieu, Glenda Suquet a été nommée secrétaire de séance.

Désignation membres du CCAS

Le maire indique à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de déléguer 4 membres (4 titulaires) au sein du Conseil municipal pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil municipal à la majorité absolue à l'issue du vote à bulletin secret.

Sont nommés :

Membres titulaires : Fabrice Lachenmaier et Anne-Marie Blanchard, Aurélio Fino, Glenda Suquet

Désignation membres commission appel d'offres

Le Maire informe l'assemblée que la commune va être amenée à effectuer des travaux nécessitant une mise en concurrence, il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres et ce, pour la durée du mandat.

L'article 22-I-4 du Code des marchés publics prévoit la constitution de la CAO comme suit : le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein. En outre, l'article 22-II du code des marchés publics prévoit que les membres suppléants sont élus en nombre égal à celui des membres titulaires, soit trois. Les membres de la CAO doivent être élus à bulletin secret conformément à l'article L2121-21-2 du CGCT.

Membre de droit :

Président : Fabrice Lachenmaier, le maire

Sont élus à l'unanimité au premier tour de scrutin :

Les titulaires : Aurelio Fino, Ludovic Sanchez, Lisette Alpozzo

Les suppléants : Calire Dely, Alain Vaudable et Claude Blouquy

Désignation membres commission impôts directs

Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Avril 2014 - page 2

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission, et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10.000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 23 mai 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

VOTE A L'UNANIMITE

Désignation correspondant Défense

Le Ministère de la Défense souhaite poursuivre la mise en place d'un réseau de correspondants Défense, dans la perspective du développement des relations entre les services du ministère de la défense, les forces armées, les élus et les concitoyens.

Le Conseil municipal désigne Anne-Marie Blanchard comme correspondant Défense pour la commune du Mas.

VOTE A L'UNANIMITE

Bail de chasse sur terrains communaux

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il souhaite renouveler le droit de chasse à l'Association Communale de Chasse du Mas (A.C.C) pour cinq ans (prenant effet le 1er juin 2014) sur des terrains communaux dont la surface du lot est de 533 ha 21 a 23 ca, pour un montant annuel de 1.000 euros.

VOTE : 9 voix pour (Mme Blanchard et M.Traversini ne prennent pas part au vote)

Prix de l'eau et de l'assainissement

Le Maire propose au Conseil municipal de facturer le m3 d'eau à 0,85 euro sur une base forfaitaire de 120m3 et de facturer le m3 d'assainissement à 0,65 euro sur une base forfaitaire de 100m3. La taxe de lutte contre la pollution perçue par l'Agence de l'eau est fixée à 0,28/m3 (base forfaitaire de 120m3) et la taxe pour la modernisation des réseaux est fixée à 0,15/m3 (base forfaitaire de 100m3). Au total, la facture d'eau s'élèvera à 130 euros et la facture d'assainissement collectif à 80 euros.

VOTE A L'UNANIMITE

Taux des taxes locales

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur les taxes directes locales pour 2014. Celles-ci restent inchangées par rapport à l'année précédente. Proposition du Maire :

-taxe d'habitation :

6,04% x 217.600 (base notifiée) = 13.143 euros (produit attendu)

-taxe foncière bâti :

4,91% x 125.500 = 6.162 euros

-taxe foncière non bâti :

21,79% x 4.500 = 981 euros

Produit attendu total = 20.286 euros

VOTE A L'UNANIMITE

Toutes les informations sur la commune du Mas se trouvent sur le site : www.commune-lemas.fr

Délibération rapportée

Le Maire propose au Conseil municipal de rapporter la délibération 2014-DEL-01 du 4 janvier 2014 concernant l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2014, la commune n'ayant pas eu recours à ces dépenses d'investissement.

VOTE A L'UNANIMITE

Marché sans formalité préalable

Le Maire informe le Conseil municipal que la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier a modifié le 4ème alinéa de l'article 2122-22 du CGCT qui a trait aux marchés de travaux, de fournitures et de services. Il convient donc de délibérer afin d'autoriser le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable jusqu'à hauteur de 50.000 euros lorsque les crédits sont inscrits au budget.

VOTE A L'UNANIMITE

Formation des élus

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de délibérer sur l'exercice de droit à la formation des membres du Conseil. L'article L.2123-12 du CGCT précise « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

D'autre part, l'article L.2123-13 précise que « les frais de déplacement, de séjour et, le cas échéant, d'enseignement donnent droit à remboursement. Les pertes de revenu de l'élu sont également supportées par la commune dans la limite de six jours par élu pour la durée d'un mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance. Le montant des dépenses de formation ne peut excéder vingt pour cent du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune ».

Le Conseil municipal décide d'inscrire au budget primitif 2014 une somme de 2.000 euros destinée à couvrir les frais de formation des élus.

VOTE A L'UNANIMITE

Fêtes et cérémonies

Le Maire informe qu'à la demande de la Trésorerie, une délibération doit être prise sur les catégories de dépenses à imputer

à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ». Le Conseil municipal décide d'imputer les dépenses suivantes à l'article ci-dessus désigné : Commémorations officielles, repas réunions de travail, animations publiques, réceptions, projets européens, fêtes patronales.

VOTE A L'UNANIMITE

Budget principal 2014

Le Conseil municipal est amené à délibérer sur l'équilibre du budget primitif principal 2014 :

-section de fonctionnement équilibrée à : 376.442,74 euros

-section d'investissement équilibrée à : 443.883,42 euros

VOTE A L'UNANIMITE

Budget eau et assainissement 2014

Le conseil municipal est amené à délibérer sur l'équilibre du budget eau et assainissement 2014 :

-section d'exploitation équilibrée à : 65.800,31 euros

-section d'investissement équilibrée à : 801.821,82 euros

VOTE A L'UNANIMITE

Budget CCAS 2014

Le conseil municipal est amené à délibérer sur l'équilibre du budget CCAS 2014 :

-section de fonctionnement équilibrée à : 500 euros

-section d'investissement équilibrée à : 0 euro

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses

Le Conseil souhaite mettre en place une commission de travail sur le thème de l'eau afin d'étudier les évolutions possibles notamment administratives du budget annexe.

Le Conseil souhaite mettre en place une commission de travail sur le thème de la transition énergétique et les énergies nouvelles.

Claire Dely et Claude Blouquy sont désignés pour la préparation des commémorations du 11 novembre : recherches documentaires et préparation d'une exposition.

Elaboration du Programme Local de l'Habitat du Pays de Grasse : Ludovic Sanchez est désigné pour représenter la commune dans cette procédure.

Le Mas
Samedi 10 mai 2014

Fête de l'EUROPE!
9 mai

15h : **Grand Rallye photo**
(place de l'Europe)
Inscription conseillée : 04.94.60.40.29

Une fête pour tous!

17h : **Pavoisement**
(place « Jules Muraire »)

17h30 : **Dégustation**
« L'Europe, cuisine d'ici et d'ailleurs »

18h30 : **Concert Gospel**
(Eglise Notre Dame)

Mairie du Mas
Association Moving Gospel
Association de Défense et d'Environnement de la Commune du Mas
Centre de loisirs de l'Agglomération du Pays de Grasse
Représentation de la Commission européenne à Marseille

ELECTION A L'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE

Jérôme Viaud élu président

L'agglomération du Pays de Grasse a élu son président et les 15 vice-présidents le 14 avril dans une ambiance de travail particulièrement consensuelle puisque les négociations et répartitions des postes avaient été décidées avant même que les électeurs ne se rendent aux urnes à l'occasion des élections municipales.

Ainsi sans surprise, Jérôme Viaud, nouveau maire de Grasse a-t-il très largement remporté cette élection (56 voix sur 70) bénéficiant des voix des élus de Mouans-Sartoux qui tenaient à faire une déclaration publique appelant à voter pour lui. Philippe-Emmanuel de Fontmichel représentant l'opposition grasseoise, également candidat, a obtenu 8 voix. Fabrice Lachenmaier qui avait annoncé sa candidature a préféré renoncer en expliquant sa décision : « Je ne suis qu'un élu de base, un élu de terrain. Je viens d'obtenir ma réélection avec 98,3% des voix avec un taux de participation de 83%. A la faveur d'une élection législative en 2012, j'ai recueilli sur mon nom 3.400 suffrages. Pour moi il n'y a donc pas de petit et de grand candidat, il n'y a pas de petit et de grand maire, il n'y a pas de petite et grande commune, il n'y a pas des élus de seconde zone et des élus « premium ». Il y a des circonstances qui déterminent des engagements, il y a des rencontres entre une personne et des idées et il y a l'audace qui est nécessaire dans une démocratie en mouvement.

Notre démocratie se meurt justement de vouloir à tout prix mettre les idées dans des cases bleues, roses ou vertes.

Dans ma commune, j'exerce depuis huit ans une véritable démocratie participative ni dogmatique ni partisane mais qui replace tout simplement le citoyen au cœur de la prise de décision. C'est la clé du succès et de la confiance du citoyen envers l'élu.

Je veux aujourd'hui et avec vous tous participer à une nouvelle stratégie de gouvernance et un nouveau projet politique pour notre Agglo.

Je souhaite mettre mes compétences au service de ce projet d'avenir basé sur la solidarité territoriale. Cette solidarité, tant vantée lorsqu'il s'agissait de nous convaincre du bien-fondé de la fusion de nos trois EPCI, devrait d'ores et déjà s'illustrer par une gouvernance originale basée non pas sur des critères quantitatifs mais sur des femmes et des hommes qui font preuve de disponibilité et de capacité de rassemblement au-delà des clivages traditionnels (comme je viens de

Avril 2014 - page 4



l'évoquer à l'instant).

Il nous faut un président communiquant, pleinement présent, au service de toutes les communes, engagé sur un projet territorial pragmatique et partagé, garant de l'intérêt général mais pas seulement, il faut être attentif à l'économie. Qui dit croissance, dit création d'emplois. Qui dit création d'emplois dit un territoire en mouvement, dynamique et des moyens supplémentaires pour les infrastructures et les services publics auxquels nous sommes attachés.

Pour avoir interrogé plusieurs d'entre vous et prenant acte de la candidature de M. de Fontmichel, j'estime aujourd'hui que les conditions d'une élection basée sur des enjeux intercommunaux ne sont plus réunies pour le maintien de ma candidature qui ne présente aucun intérêt dans un débat autocentré sur Grasse.

Mesdames, messieurs, osez l'audace, osez les idées nouvelles, osez le mouvement et osez une gouvernance communicante et transparente ».

Quinze vice-présidences

Le vote pour chacun des quinze vice-présidents devait se dérouler avec un seul candidat pour chaque poste (coopté par le nouveau président comme étant celui du consensus et le fruit du travail du Conseil des maires). Le dispositif « parfait » a cependant été contesté globalement par Paul Euzière de Grasse : « Chaque vice-présidence va coûter grosso modo plus de 1.800€ par mois. En six ans, ces indemnités représentent une somme non négligeable avoisinant les 2M€ » puis dans au moins trois cas particuliers. Pour la vice-présidence attribuée au Tignet, le maire François Balazun a été élu par 48 voix face à Claude Serra (12 voix), pour la première vice-présidence de Mouans-Sartoux, le candidat André Aschieri a obtenu 47 voix face à Fabrice Lachenmaier (13 voix) et

pour la seconde vice-présidence, Marie-Louise Gourdon a obtenu 43 voix face à Christophe Chalier (16 voix).

Ainsi, malgré un vote à bulletin secret (comme l'exige la loi) la répartition des postes était définie en amont : Terre de Siagne se voyant attribuer 5 sièges pour contenter tous les maires, Pôle Azur 7 sièges et les Monts d'Azur 3 sièges. Pour ces derniers, pas moins de six candidats s'étaient manifestés, créant à cette occasion une épine dans le pied du consensus. La veille encore, rassemblés à Andon, ces candidats

n'ont pas réussi à trouver un accord. Le jour J, ce ne sont donc pas les urnes qui ont séparé ces candidats mais un aparté du président au cours d'une interruption de séance qui a permis à trois d'entre eux d'abandonner toute velléité de se présenter, le président pouvant évoquer ensuite l'élection des maires d'Andon, Saint-Auban et Valderoure comme étant « le fruit du consensus et du travail du Conseil des Maires »... petit mensonge entre amis !

Finalement, les maires « écartés » des vice-présidences ont tous reçu un lot de consolation puisque le bureau sera composé du président, des 15 vice-présidents et des 10 maires sans délégation afin que toutes les communes soient représentées. Un effort de gouvernance qu'il convient de souligner dans un contexte où il faut construire désormais et très vite un projet de territoire cohérent. Première priorité : le budget pour mesurer la capacité d'investissement de l'agglo en 2014.

L'AGENDA...

05/04 : rallye de Grasse
12/04 : conseil municipal
14/04 : conseil communautaire

(Suite page 1)

Une réserve de 8.604,44€ est inscrite au budget pour faire face à des dépenses nouvelles sur les réseaux. Dans les dépenses, les emprunts à rembourser représentent 376.592,09€. Les recettes attendues sont de 677.737,82€ (CG06 : 54%, Agence de l'eau : 28% et Etat : 18%) auxquelles il convient d'ajouter le remboursement par l'Etat de la FCTVA d'un montant de 107.000€. Les recettes et dépenses d'investissement sont de **801.821,82 €**.